



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 mai 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 novembre 2001, à 15 heures

Président : M. Mbayu (Vice-Président) (Cameroun)
puis : M. Seixas da Costa (Président) (Portugal)

Sommaire

Point 104 de l'ordre du jour : Formation et recherche

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (*suite*)

Point 100 de l'ordre du jour : Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations (*suite*)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-65376 (F)



En l'absence de M. Seixas da Costa (Portugal), M. Mbaya (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 104 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite) (A/56/615)

1. **Mme Schmidt** (chef du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) présente le rapport du Secrétaire général (A/56/615), relevant qu'il a été pris bonne note des faits nouveaux touchant l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ainsi que du nombre élevé des cours et des multiples activités que l'Institut a été en mesure d'exécuter. Le Secrétaire général a également pris note du fait que l'Institut a adopté des mesures tendant à diversifier ses activités, notamment en offrant des programmes globaux qui visent à préserver les leçons tirées des opérations de maintien de la paix et en élaborant des cours de formation donnés en ligne. L'Institut s'est employé et est parvenu à renforcer son réseau de partenaires et, de toute évidence, les États Membres apprécient les services qu'il fournit en matière de formation.

2. La situation financière fragile de l'Institut l'a empêché de poursuivre ses programmes de formation à Vienne et à Nairobi et l'a mis dans l'impossibilité de lancer de nouveaux programmes dans d'autres villes où siègent des commissions régionales. Le Secrétaire général exprime l'espoir que les États Membres recommenceront sans attendre à verser des contributions ou à les augmenter.

3. Par sa résolution 55/208, l'Assemblée générale a renouvelé la demande, qu'elle formule depuis longtemps, que soient reclassés les loyers et les charges facturés à l'UNITAR. Le Secrétaire général a déclaré qu'il ne serait en mesure de réexaminer la question que si l'Assemblée générale décidait de faire expressément une exception à sa résolution 41/213, notamment en ce qui concerne la recommandation 36.

4. **M. Boisard** (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) dit que les activités entreprises par l'UNITAR évoluent dans le cadre des catégories définies au cours de sa phase de restructuration. La formation, au sens strict du terme, cède le pas au renforcement des capacités, mettant ainsi de plus en plus l'accent sur les compétences humaines et institutionnelles dans les

pays qui en bénéficient. Dans son domaine de compétence, l'UNITAR a concentré ses services aux États Membres sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles.

5. Malgré des moyens limités, l'UNITAR s'est taillé une place précise au sein du système des Nations Unies. Ses programmes sont conçus pour faire face à des besoins réels et continuent à attirer des fonds. Cela dit, tous les efforts déployés pour mobiliser des contributions volontaires supplémentaires au Fonds général se sont avérés infructueux et la situation du Fonds demeure donc précaire. De ce fait, l'Institut n'a pas été en mesure d'entreprendre de nouveaux programmes de formation, comme l'Assemblée le lui avait demandé, et pourrait même être contraint de réduire les programmes existants. Au cours des années 90, le nombre des programmes s'est élevé de 440 %, et le nombre des participants, de 630 %; en dépit de cette évolution, les contributions au Fonds général ont diminué. L'Institut ressemble à un arbre dont les branches (soit les programmes spéciaux) se développent tandis que le tronc (soit le Fonds) s'étiolé. Cette situation ne peut guère durer.

6. Sur une note plus positive, il est heureux de déclarer que l'UNITAR a été mentionné dans 27 documents établis pour la session en cours de l'Assemblée générale pour ses activités de formation menées dans des domaines aussi divers que la coopération régionale, la gestion de la dette, les changements climatiques et le relèvement après le conflit. Au cours des dernières années, la Commission a souvent émis le souhait de voir la formation jouer un rôle plus visible. Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce sens et les résultats sont encourageants.

7. S'agissant du document A/56/615, il appelle l'attention sur le renforcement des partenariats avec des institutions à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ajoutant que les activités de l'Institut sont de plus en plus axées sur les pays eux-mêmes et exécutés par eux. Ces partenariats ont fourni l'occasion de nouer des liens entre les organismes gouvernementaux, les entités industrielles, les établissements de recherche scientifique, la société civile et les groupes de défense de l'intérêt public.

8. L'UNITAR et ses pairs conviennent que le renforcement des capacités individuelles et

institutionnelles nécessite une étude approfondie des objectifs et méthodes de formation. Parmi les projets entrepris en matière d'environnement, l'Institut a été en mesure de donner suite à une demande d'assistance présentée par le Fonds pour la protection de l'environnement touchant un guide pour l'auto-évaluation des besoins nationaux en capacités dans le domaine de la gestion de l'environnement mondial. De même, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a appuyé la recherche menée par l'UNITAR sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans 33 pays en développement. La réflexion approfondie menée sur les fins et les méthodes de la formation s'applique également à la conceptualisation, à la rédaction et à la diffusion de matériel pédagogique, qu'il soit sur support papier ou sous forme électronique.

9. M. Boisard conclut en déclarant que le mandat, le rôle et la place de l'UNITAR au sein des Nations Unies ne sont désormais plus remis en cause. Il est temps d'assurer à l'Institut une perspective de continuité. L'Institut doit pour cela disposer d'un minimum de contributions non affectées à des fins spécifiques. Si les États Membres ne sont pas en mesure de mobiliser les contributions nécessaires, il faudra envisager la possibilité de prélever annuellement des allocations sur le budget ordinaire des Nations Unies, ou alors de réduire, voire d'éliminer, certains programmes de formation, tels que les cours à l'intention des personnels diplomatique accrédités auprès de l'ONU.

10. M. Asadi (République islamique d'Iran), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note avec satisfaction que les activités de l'UNITAR sont de plus en plus axées sur les pays et exécutées par eux. Il reste toutefois beaucoup à faire. Il faut tout d'abord accorder une priorité plus élevée au renforcement des capacités des pays en développement pour que ceux-ci soient en mesure de faire face à la mondialisation et à ses conséquences et qu'ils puissent aborder les nouvelles questions, notamment les technologies de l'information et de la communication.

11. Le Groupe a pris note des progrès réalisés dans la mise en oeuvre et la revitalisation de l'UNITAR, notamment pour ce qui est du renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies, et se félicite de voir que l'Institut procède en nouant des partenariats au travers desquels il recherche la participation et l'engagement d'institutions nationales

et régionales. L'UNITAR mérite d'être appuyé par la communauté des donateurs. Le Groupe des 77 et la Chine notent avec une profonde préoccupation que les contributions volontaires au Fonds général demeurent insuffisantes et que, en dépit des appels répétés de l'Assemblée générale invitant à une reprise ou une augmentation des contributions au Fonds général, la réponse de la communauté des donateurs a été décevante. Les pays développés devraient accroître leurs contributions volontaires à l'Institut de manière à lui donner une assise solide. Leurs contributions au Fonds général n'ont pas été à la hauteur de l'augmentation de leur participation aux programmes de formation. La Deuxième Commission devrait examiner de près cette question. En même temps, il est raisonnable de s'attendre à ce que l'UNITAR s'acquitte de ses tâches avec plus d'efficacité, notamment en matière financière.

12. Pour éviter que la situation ne s'aggrave encore, le Secrétaire général devrait exempter l'UNITAR des loyers et charges attachés aux locaux de l'Institut à Genève et à New York. D'autres organismes similaires apparentés à l'ONU bénéficient de tels avantages, et il n'y a aucune raison de refuser cette même exemption à l'Institut.

13. M. Kawaguchi (Japon) exprime tout d'abord sa satisfaction des activités exécutées par l'UNITAR et dit que le Japon a appuyé l'Institut tant en contribuant au Fonds général qu'en offrant des subventions spéciales destinées à divers programmes et qu'il continuera sur sa lancée, cela en dépit des conditions économiques et financières auxquelles il fait face. Sa délégation espère qu'un nombre plus élevé de pays, notamment les pays qui ont participé aux programmes de l'Institut ou qui en ont bénéficié, apporteront des contributions volontaires, au Fonds général notamment. En même temps, l'UNITAR devrait continuer à définir et réaliser ses programmes avec efficacité afin de bénéficier de l'appui continu des États Membres.

14. M. Murat (Haïti), s'exprimant au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare qu'il faut s'attacher davantage à fournir à l'UNITAR les ressources dont cet Institut a besoin pour assurer la continuité de ses programmes. L'Assemblée générale devrait, par une décision formelle, autoriser le Secrétaire général à assumer le loyer et les charges des locaux occupés par l'UNITAR. Les pays de la CARICOM lancent un appel aux pays développés pour les inviter à augmenter leurs

contributions volontaires : les montants impliqués sont limités et les fonds seront utilisés à bon escient. Ils se félicitent du resserrement des liens entre l'UNITAR et les différents organes de recherche du système des Nations Unies.

15. **Mme Waldvogel** (Suisse) précise que l'Institut doit concentrer ses activités sur certains secteurs et mentionne, à titre d'exemple, les programmes que l'UNITAR organise dans le domaine de la gestion des produits chimiques, des changements climatiques, du droit de l'environnement et des systèmes d'information sur l'environnement. Son gouvernement note avec satisfaction qu'un séminaire a été organisé en Suisse en liaison avec le programme de mise au courant des représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général et de présentation de leurs rapports,

16. L'UNITAR a réalisé des progrès importants dans la mise en oeuvre des réformes et doit être félicité pour les efforts qu'il a déployés afin de nouer des partenariats et promouvoir la coopération interinstitutions. Ses programmes en matière d'environnement sont également prometteurs. En dépit de la confiance généralisée dont l'Institut jouit, son financement demeure problématique. Les contributions au Fonds général sont insuffisantes et, depuis quelques années, sont tombées en termes absolus. Le budget d'ensemble de l'Institut est financé par un petit nombre de donateurs; de plus, le Fonds d'affectation spéciale n'est alimenté, dans une large mesure, que par un seul donateur, à savoir la Suisse, ce qui n'est pas une situation saine. Elle invite les autres pays, notamment les pays industrialisés qui ont eu recours aux services offerts par l'Institut, à participer au financement de l'UNITAR afin d'assurer la viabilité à long terme de ses programmes.

17. **M. Al-Hadid** (Jordanie) dit que l'Institut joue un rôle précieux en matière de renforcement des capacités au travers des ateliers et cours de formation qu'il offre dans divers domaines; l'Institut est l'organisme chargé de fournir des services de formation gratuits aux pays en développement et, en tant que tel, devrait recevoir tout le support possible de la part des États Membres, notamment les plus avancés d'entre eux, de l'Organisation et du Secrétariat.

18. **M. Osio** (Nigéria) déclare que l'UNITAR fait preuve de discernement en concevant ses programmes de recherche et de formation en collaboration avec les gouvernements bénéficiaires. Les programmes portent

sur tout un éventail de matières et sont de ce fait extrêmement utiles aux pays en développement. Il est encourageant de noter que les pays développés ont eux aussi bénéficié des programmes que l'UNITAR fournit à titre gracieux. Ces interactions entre pays en développement et pays développés ne peuvent que promouvoir une position commune, qui sera des plus utile quand il s'agira de fournir les ressources dont l'Institut devra disposer s'il veut continuer à s'acquitter de ses fonctions gratuitement. Comme le rapport du Secrétaire général (A/56/615) le fait remarquer, les ressources du Fonds général baissent. L'appel lancé en 2000 aux partenaires développés les invitant à augmenter leurs contributions volontaires au Fonds pour tenir compte de leur participation aux programmes de l'UNITAR demeure actuel. Pour sa part, le Nigéria a l'intention de maintenir les dispositions qu'il a prises il y a longtemps déjà concernant une dotation grâce à laquelle l'UNITAR reçoit chaque année 50 000 dollars au moins, en tant que contribution de son pays au Fonds général.

19. Les programmes de l'Institut étant offerts gratuitement à tous les États Membres, il est important que les loyers et charges des locaux occupés par l'UNITAR à Genève et à New York soient imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation. Sa délégation espère que l'Assemblée générale décidera de mettre ces installations à la disposition de l'Institut gratuitement.

20. *M. Seixas da Costa (Portugal) assume la présidence.*

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (suite) (A/C.2/56/L.6 et L.7)

Projet de décision sur le Bureau du Président du Conseil économique et social (A/C.2/56/L.6)

21. **M. Mbayu** (Cameroun), Vice-Président, rend compte de l'issue des consultations officieuses tenues sur le projet de décision et exprime l'espoir que celui-ci sera adopté par consensus.

22. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) déclare que le projet de décision pourrait avoir des incidences sur le budget-programme, qui figurent dans le document E/2001/L.47/Rev.1. Si le projet de décision est adopté, il devra en conséquence être présenté à la Cinquième Commission pour examen.

23. *Le projet de décision A/C.2/56/L.6 est adopté.*

Projet de résolution sur le Code mondial d'éthique du tourisme (A/C.2/56/L.7)

24. **M. Mbayu** (Cameroun), Vice-Président, rend compte du résultat des consultations officielles tenues sur le projet de résolution, et exprime l'espoir que le projet sera adopté par consensus.

25. *Le projet de résolution A/C.2/56/L.7 est adopté.*

Point 100 de l'ordre d jour : Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations (suite) (A/C.2/56/L.4 et L.28)

Projet de résolution sur les migrations internationales et le développement (A/C.2/56/L.4 et L.28)

26. **M. Mbayu** (Cameroun), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.28, établi à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/56/L.4.

27. *Le projet de résolution A/C.2/56/L.28 est adopté.*

28. *Le projet de résolution A/C.2/56/L.4 est retiré.*

29. **Le Président** annonce que la Commission a conclu son examen du point 100 de l'ordre du jour.

Organisation des travaux

30. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) dit qu'un certain nombre de délégations ont suggéré que l'on reporte l'examen du point 106 de l'ordre du jour sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés car les recommandations sur le suivi de la Conférence que le Secrétaire général a été prié de présenter au titre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (A/CONF.191/11, par. 116) ne sont pas encore disponibles dans toutes les langues.

31. **Le Président** croit comprendre que le Comité souhaite reporter le débat sur le point 106 de l'ordre du jour aux 29 et 30 novembre.

32. *Il en est ainsi décidé.*

33. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77, demande que la date limite prévue pour l'élaboration des projets de

résolutions sur les points 12, 102 et 104 de l'ordre du jour soit reportée au 30 novembre.

34. **M. Goffin** (Belgique) s'exprimant au nom de l'Union européenne, souligne qu'il est important de respecter les règles de procédure et les délais; sa délégation toutefois ne s'opposera pas au report de la date limite.

35. **Le Président** croit comprendre que la Commission accepte de reporter la date limite, comme il l'a demandé.

36. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 30.